

47 - Coordination Jeunesse et Inter'Ages - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles à La Rodia et à des associations

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions sociales et socioculturelles à destination des populations les plus modestes ou en difficultés.

Elle organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et vacances.

Ainsi, il est proposé des subventions aux associations et des ajustements financiers aux structures municipales pour des actions enfance et jeunesse.

I - Contrat Enfance Jeunesse Ville de Besançon / CAF du Doubs : Régularisation 2011

1. Bilans des actions reçus hors délais

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 5 juillet dernier, a étudié l'ensemble des bilans de la programmation du volet jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse 2011 et a décidé des régularisations de financements.

La MJC Palente - Orchamps a adressé les bilans de l'année 2011 (spectacle jeunesse et CEL Théâtre) de deux actions hors délais de réception pour la séance du 5 juillet.

Malgré ce retard, sont proposées une régularisation et une subvention correspondante d'un montant de **5 066 €** pour ces deux actions.

N°	Organisme	Action	Coûts Bilan	Subventions CEJ accordées	Subvention CEJ déclarée	Subvention CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	Acompte versé	Reste à verser
23 NE	MJC Palente Orchamps	Spectacle jeunesse 0-18 ans	62 458,52 €	17 830,00 €	17 830,00 €	17 830,00 €	2 201,10 €	15 628,90 €	14 264,00 €	3 566,00 €
24 NE	MJC Palente Orchamps	CEL Théâtre 6-13 ans	18 471,31 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	896,04 €	6 603,96 €	6 000,00 €	1 500,00 €
TOTAL			80 939,83 €	25 330,00 €	25 330,00 €	25 330,00 €	3 097,14 €	22 232,86 €	20 264,00 €	5 066,00 €

2. Modification de la délibération pour des actions municipales et associatives

2.1 Modification de la délibération pour des actions municipales

Il convient également d'ajouter le bilan de l'année 2011 d'une action municipale, le «Pôle Enfance + 6 ans» de la Maison de Quartier Grette - Butte pour le présenter à la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs pour régularisation de la programmation CEJ 2011, à savoir le versement du «reste à verser CAF» de **1 284,12 €**.

N°	Action	Coûts Bilan	Subvention CEJ accordée	Base CEJ déclarée	Subvention CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	Reste à verser CAF
43	Pôle enfance + 6 ans	42 462,00 €	37 500,00 €	35 539,00 €	35 539,00 €	4 280,40 €	31 258,60 €	1 284,12 €

D'autre part, une modification de bilan financier est intervenue sur le bilan de l'année 2011 de l'action municipale «Vital'Sports» de la Direction des Sports. Il y a ainsi lieu de modifier dans ce sens la délibération du 5 juillet 2012 et de présenter ce nouveau bilan à la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs pour régularisation de la programmation CEJ 2011, à savoir le versement du «reste à verser CAF» de **191,16 €**.

Ville de Besançon - Vital'Sports (délibération du 05/07/2012)								
49.1 NE	Vital Sports	19 419,72 €	38 000,00 €	38 000,00 €	12 655,00 €	637,20 €	12 017,80 €	191,16 €
Ville de Besançon - Vital'Sports MODIFIE								
49.1	Vital Sports	37 525,00 €	38 000,00 €	12 655,00 €	12 655,00 €	637,20 €	12 017,80 €	191,16 €

2.2 Modification de la délibération pour une action associative

Une modification de bilan est également rendue nécessaire pour l'action des PEP 25 «Aventure sportive dans le Haut Doubs». L'association avait scindé en deux la subvention sollicitée (acompte versé et solde sollicité). Il y a ainsi lieu de modifier dans ce sens la délibération du 5 juillet 2012 et de présenter ce nouveau bilan à la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs pour régularisation de la programmation CEJ 2011, à savoir le versement de la régularisation de **1 554 €**.

PEP 25 - Aventures sportives dans le Haut Doubs (délibération du 05/07/2012)									
N°	Action	Coûts bilan	Subventions CEJ accordées	Subvention CEJ déclarée	Subvention CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	Acompte versé	Reste à verser
29	Aventure sportive dans le Haut Doubs	17 094,00 €	8 700,00 €	6 960,00 €	6 960,00 €	1 557,51 €	5 402,49 €	6 960,00 €	0,00 €
PEP 25 - Aventures sportives dans le Haut Doubs MODIFIE									
29	Aventure sportive dans le Haut Doubs	17 094,00 €	8 700,00 €	8 514,00 €	8 514,00 €	1 905,43 €	6 608,57 €	6 960,00 €	1 554,00 €

II - Anim'été jeunes

L'été, les structures municipales (Maisons de quartier Grette - Butte, Planoise, Montrapon - Fontaine Ecu) mutualisent les moyens de leurs accueils de jeunes - espaces jeunesse pour organiser des activités destinées aux adolescents (sorties, séjours, tournois...) sous le nom d'«Anim'Eté Jeunes».

En outre des partenariats ont été noués avec des structures associatives pour participer à ce dispositif. C'est dans ce cadre que Profession Sports 25/90 a proposé 3 séjours dont 2 en Ardèche axés notamment sur des activités aquatiques et de pleine nature du 16 au 20 juillet et du 20 au 24 août.

L'encadrement prévu devait être assuré par un directeur/BEES de Profession Sport 25/90 et par deux animateurs (un permanent et un vacataire) des maisons de quartier. Finalement, un animateur vacataire de Profession Sports 25/90 a été embauché en lieu et place d'un animateur vacataire de la Ville.

Conformément à la convention adoptée le 14 mai dernier, il est proposé une subvention complémentaire de 550 € (2 x 275 €) pour compléter le financement des deux séjours (11 000 € déjà versés pour les 3 séjours).

III - Energie Jeune

Du 5 au 13 octobre 2012, la Ville de Besançon, en collaboration avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté, organise la 3^{ème} édition d'«Energie Jeune». Les objectifs de l'événement sont notamment de valoriser la jeunesse, ses talents et ses projets dans une manifestation consacrée à la jeunesse.

Le Conseil Municipal, le 5 juillet dernier, a adopté le programme de cette année.

Parmi les manifestations organisées, une soirée de concerts aura lieu dans le cadre de la rentrée de La Rodia le samedi 13 octobre 2012 à partir de 18 h. Parmi les artistes conviés, il y aura notamment les groupes Dead, Blake worrell et I Naive New Beaters, et également une structure vidéo XForm. Le programme complet est visible sur le site de La Rodia.

Pour la réussite de cette soirée et afin de proposer un tarif réduit «découverte» aux jeunes pour les concerts du samedi 13 octobre programmés à La Rodia, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 3 000 € à La Rodia (1 500 € Vie des Quartiers - Jeunesse + 1 500 € Culture et Patrimoine).

D'autre part, le CRIJ de Franche-Comté sera partenaire pour un montant de 2 000 €.

Le tarif «Carte Avantages Jeunes» sera ainsi proposé à 8 € pour un tarif plein à 18 €.

Propositions

Le Conseil Municipal, est invité :

- à décider d'attribuer aux organismes suivants les subventions correspondantes :

- la MJC de Palente Orchamps : 5 066 € au titre de la régularisation de la programmation CEJ - volet jeunesse 2011
- les PEP 25 : 1 554 € au titre de la régularisation de la programmation CEJ - volet jeunesse 2011
- Profession Sports 25/90 : 550 € au titre des séjours Anim'été jeunes
- la Régie Autonome Personnalisée La Rodia : 3 000 € au titre de l'évènement Energie Jeune.

En cas d'accord, la somme totale, soit 10 170 € sera prélevée de la façon suivante :

- 7 170 € sur la ligne 65.422/6574 CS 47041
- 3 000 € au titre de la subvention à la RAP La Rodia sur la ligne 65.314/657364. 0010012 CS 41000 abondée par un déplacement budgétaire de 1 500 € en provenance de la ligne 65.422/657364.0010012 CS 47041

- à autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'avenant n° 5 - 2012 avec la MJC Palente - Orchamps, l'avenant n° 2 - 2012 avec les PEP 25, l'avenant n° 3 - 2012 avec l'Association Profession Sports 25/90 et l'avenant n° 3 avec la Régie Autonome Personnalisée La Rodia aux conventions respectives,

- à prendre acte du bilan de l'action Pôle Enfance de la Maison de Quartier Grette Butte et de la modification intervenue dans le bilan de l'action Vital'Sports de la Direction des Sports, dans le cadre de la programmation CEJ - volet jeunesse 2011.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, Mme RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, M. LEUBA, M. BONTEMPS et Mme FELLMANN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.